

### Les critères de sélection sont les suivants :

- le **niveau scolaire** qui ne doit pas présenter de lacunes, après un examen d'admission.
- une **réelle motivation** à suivre la scolarité au lycée et à respecter ses valeurs, ses principes et ses méthodes en vue de réaliser un projet personnel.
- le nombre de places disponibles après l'orientation de nos élèves.

### Conditions d'inscription

#### Procédure de préinscription :

La campagne d'information et d'inscription débute le **le 5 mars 2019**

Le formulaire de demande d'inscription complété, accompagné des pièces à fournir, doit être remis au plus tôt au service de la Vie Scolaire de l'établissement. Si le dossier de candidature est accepté, les élèves doivent passer des **tests d'admission** (maths, français, anglais, arabe) selon un calendrier communiqué ultérieurement.

#### Pièces à joindre à la demande :

(aucun dossier incomplet ne sera traité)

- 2 photographies d'identité récente de l'élève (nom et prénom au dos).
- Photocopie des bulletins: 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2018-2019 et les 3 bulletins de l'année 2017-2018. Attention les bulletins doivent être traduits intégralement en français par un traducteur assermenté.
- Certificat de présence en français dans l'établissement fréquenté.
- 120 DT de frais de dossier acquis au lycée (en espèces ou par chèque au nom de la Fondation BOUEBDELLI), remboursable en aucun cas.

*Tous les documents doivent être traduits en langue française par un traducteur assermenté.*

#### L'inscription sera considérée comme définitive :

- **Après réussite aux tests d'admission,**

- **Et dès confirmation de l'inscription au lycée Louis Pasteur par la direction après présentation du dossier administratif complet comprenant :**

- Extraits de naissance en langues française et arabe datés de moins de trois mois.
- 6 photographies d'identité.
- Photocopie du bulletin de notes du 3<sup>ème</sup> trimestre comportant la décision du conseil de classe de fin d'année (traduite en français par un traducteur assermenté).
- Photocopie du score obtenu au concours de sélection des collèges ou lycées pilotes (s'il y a lieu)
- Certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté.
- Dossier scolaire.
- Dossier médical.
- Règlement intérieur général avec signature légalisée du tuteur (à retirer auprès de la vie scolaire du lycée Louis Pasteur).
- Règlement intérieur spécifique du service de la restauration avec signature légalisée du tuteur (à retirer auprès de la vie scolaire du lycée Louis Pasteur) si cette prestation a été demandée.
- Si les parents sont divorcés : copie du jugement de divorce ou un courrier manuscrit du deuxième parent, légalisé par la Municipalité, autorisant l'inscription de l'élève.
- Règlement des frais de 1<sup>ère</sup> inscription et de la 1<sup>ère</sup> tranche des frais de scolarité.